

L'ONTARIO REND LES ÉCOLES PLUS ACCESSIBLES*Le gouvernement McGuinty aide à éliminer les obstacles*

NOUVELLES

Le 24 juin 2009

L'Ontario améliore les services destinés aux personnes handicapées dans les écoles publiques.

La province collabore avec la [Corporation des services en éducation de l'Ontario](#) pour concevoir une formation en ligne, des politiques, des procédures et des fiches de conseils. Ces outils permettront au personnel et aux enseignantes et enseignants des écoles d'apprendre à communiquer avec des personnes atteintes de déficiences diverses, notamment avec celles qui :

- utilisent des appareils fonctionnels, tels que des cannes ou des fauteuils roulants;
- sont atteintes d'une déficience non apparente, telle qu'un trouble d'apprentissage ou mental;
- sont accompagnées par une personne de confiance, comme un interprète en langue des signes.

Ces outils sont élaborés dans le cadre du [programme InterActions pour le changement](#) afin d'aider les écoles et conseils scolaires à se conformer à la [Norme pour les services à la clientèle](#) de l'Ontario.

CITATIONS

« Offrir des services accessibles signifie savoir communiquer avec tout un chacun. En travaillant en collaboration avec nos partenaires, nous sommes en mesure d'aider davantage d'organismes à apprendre comment mieux servir les personnes handicapées. »

— [Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires](#)

« Nos écoles publiques sont le reflet de la riche diversité des collectivités de l'Ontario. En nous assurant que les personnes de toutes capacités peuvent avoir accès à des services de même qualité, nous contribuerons à rendre nos écoles plus accueillantes pour tout le monde. »

— [Kathleen Wynne, ministre de l'Éducation](#)

« Les écoles ontariennes sont au cœur de nos collectivités. Grâce à ce partenariat, nous renforcerons à la fois nos écoles et nos collectivités. »

— Janet Wilkinson, coordonnatrice de projet dans le cadre du programme Interactions pour le changement

FAITS EN BREF

- Par l'intermédiaire du [programme InterActions pour le changement](#), l'Ontario œuvre avec des organismes sans but lucratif à l'élaboration d'initiatives éducatives qui permettront d'améliorer l'accessibilité dans plusieurs domaines et ce, dans l'ensemble de la province.
- En vertu de [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#), la province élimine les obstacles au moyen de [normes](#) dans les domaines suivants : services à la clientèle, transport, information et communications, emploi et milieu bâti.
- Les organismes du secteur public devront se conformer à la première norme, relative aux [services à la clientèle](#), d'ici à 2010, suivis par ceux du secteur privé en 2012.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez comment le [Collège Northern](#) améliore l'accès pour ses étudiantes et étudiants.

Apprenez comment offrir des [services à la clientèle accessibles](#).

Kevin Cooke, Bureau de la ministre, 416 325-5219
Sandy Mangat, Direction des communications, 416 212-3262

**ontario.ca/nouvelles-
services-communautaires**
Available in English
